FORMATION EN PRÉSENTIEL

ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE NIVEAU 2 - FORMATION INITIALE

Dernière mise à jour le 09/12/2024.

OBJECTIF

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires, en lien avec les recommandations médicales française de bonne pratique, à :

1° L'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale

2° La participation à la réponse aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles.

Tarif	**A partir de 410** € NET par participant Tarif groupe : sur devis
Réf.	**AFGSU 2 - FI**
Contact	0246850279 contacts@forsim.fr www.forsim.fr

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable d'identifier et de prendre en charge les urgences vitales (Alerter Protéger/ Chariot d'urgence/ Hémorragies/ Obstructions aigües/ Inconscient/ ACR adulte - enfant
- Être capable de réaliser le bilan d'une victime et l'alerte associée. (Bilan synthétique: appel ou transmission)
- Être capable d'identifier et de prendre en charge les urgences relatives ou potentielles.(Malaises- AVC- Septicémie / Traumatismes osseux- cutanés/ Brûlures/ Accouchement inopiné)
- Être capable d'identifier et d'appliquer les règles élémentaires d'hygiène et de maîtrise des risques NRBC.(SSE / Hygiène)
- Être capable d'intervenir en équipe et de s'intégrer dans les plans d'urgences.

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels exerçant une des professions de santé inscrites dans la quatrième partie du code de la santé publique et étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé ; Personne titulaires de diplôme d'état d'aide-médico-psychologique ou d'accompagnement éducatif et social mentionné à l'article R. 451-95 451-88 du code de l'action sociale et des familles ou en cours de formation ; Personnes titulaires du diplôme assistants de régulation médicale ou en cours de formation ; Assistants médicaux ; Préleveurs sanguins en vue d'examens de biologie médicale Auxiliaires ambulanciers.

PRÉ-REQUIS

- Exercer ou être admis à suivre une formation à une des professions inscrites dans la 4ème partie du Code de la Santé Publique

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription sur demande auprès de Maud WERY :

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de

contacts@forsim.fr ou contacter le centre au 02 46 85 02 79 afin de recevoir la fiche d'inscription Délais d'inscription conseillé : 45 jours avant le démarrage de la session.

cas, mises en situation Matériel mis à disposition : Mannequins, DAE, matériel d'immobilisation

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Formation en présentiel Recueil des attentes des participants Évaluation des acquis tout au long de la formation Pédagogie active basée sur la participation des apprenants.

TAUX D'OBTENTION

100% de réussite pour 314 stagiaires formés au titre de 2023

VALIDATION DE BLOCS DE COMPÉTENCES

Non

ÉQUIVALENCES

Aucune

PASSERELLES

Aucune

SUITES DE PARCOURS

Formation continue AFGSU 2

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Site adapté et accessible aux personnes en situation de handicap Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap - Référents handicap sur le site Coordonnées : Leslie DUMONTET - 02 46 85 02 64 - contacts@forsim.fr

DÉBOUCHÉS

Personnels médicaux et soignants (ambulancier, radiologue...), étudiants dans le domaine médical...

Niveau	Modalité	Effectif par session	Durée
Autres formations professionnelles continues	**Présentiel**	**4 mini > 12 maxi**	**21 heures / 3 jour(s)**

PROGRAMME

PARTIE THÉORIQUE | 40 %

L'alerte et l'information

- Les moyens d'alerte
- Les interlocuteurs internes ou externes
- Le message d'alerte

La protection

- Les dangers immédiats
- La protection adaptée

La prise en charge des Urgences Vitales

- L'inconscience
- L'arrêt cardiaque
- L'utilisation des appareils non invasifs
- L'obstruction aigue des voies aériennes
- L'hémorragie externe

L'entretien du matériel d'urgence

- La maintenance des matériels d'urgence
- La matériovigilance des matériels d'urgence

La prise en charge des Urgences Potentielles

- Les malaises
- Le traumatisme osseux ou cutané
- Le matériel d'immobilisation
- L'enlèvement d'un casque intégral
- Les relevages et brancardages
- Les brûlures
- Les accouchements inopinés

Les risques collectifs

- Les règles élémentaires d'hygiène
- Le concept SST (Situations Sanitaires Exceptionnelles)
- Les dispositifs ORSAN / ORSEC
- Les risques NRBC-E et l'activation des annexes NRBC-E
- La participation aux plans sanitaires

PARTIE PRATIQUE | 60 %

Mises en situation d'intervention :

- Identifier un danger immédiat dans l'environnement et mettre en œuvre une protection adaptée au quotidien.
- Identifier l'inconscience et assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en

ventilation spontanée.
- Identifier un arrêt cardiaque et réaliser une Réanimation Cardio-Pulmonaire avec le matériel d'urgence prévu, en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique.
- Arrêter une hémorragie externe.
- Utiliser le matériel d'immobilisation adapté à un traumatisme.
- Effectuer un relevage et un brancardage.
- Identifier les signes de gravité d'un malaise et effectuer les gestes adéquats.
- Identifier les signes de gravité d'un traumatisme cutané et/ou osseux et effectuer les gestes adéquats.

L'enseignement est adapté en fonction de la profession des participants et de leur mode d'exercice professionnel.

Pour les professionnels de santé, les contenus et les durées des modules définis dans le programme peuvent être adaptés en fonction des connaissances qu'ils ont déjà acquises dans le cadre du développement professionnel continu.

Retrouvez tous les détails liés à cette formation : Formation non certifiante ; référence règlementaire : Arrêté du 30 décembre 2014 modifié relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence

LES PLUS

Nombreuses mises en situation d'intervention , Attestation délivrée par le CESU (Agrément CESU 77)

INTERVENANT(S)	ÉVALUATION	ATTRIBUTION FINALE
Formateur habilité par le CESU Professionnel de l'Urgence	Évaluation pratique au cours de mise en situation	ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE NIVEAU 2

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 48 mois, l'apprenant doit suivre une session de ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE Niveau 2 - Formation Continue